

Le Confédéré n°43

Le groupe radical libéral prépare la loi sur le tourisme Un accouchement difficile

Le groupe radical libéral a organisé une présentation des enjeux du tourisme avec quelques acteurs importants de ce milieu. Réunis à Vétroz, lundi derniers les députés radicaux libéraux ont étudié le point essentiel de la prochaine session parlementaire. C'est certainement le projet phare de cette législature. Le tourisme est capital pour l'économie valaisanne. En 2000 plus d'un emploi valaisan sur 4 dépendaient directement ou indirectement du tourisme.

La nouvelle loi proposée par le gouvernement est le fruit d'un long processus. En été 2004, le Conseil d'Etat a mandaté une commission extra-parlementaire afin de présenter un avant projet de révision de la loi de 1996. Cette commission a déposé son rapport en avril 2006. Une large consultation s'en est suivie. En octobre 2006 un groupe d'expert a reçu mandat de collaborer à l'élaboration du projet de loi. Dès le mois de mai 2007 la commission Agriculture, Tourisme et Environnement du Grand Conseil a planché sur ce projet et en ce mois de décembre les travaux du plénum peuvent débuter.

Cette loi est une loi générale qui laisse à l'économie privée une responsabilité très large. Elle propose de nouvelles structures et un nouveau mode de financement qui augmenterait les ressources globales à 80 millions. (voir tableaux ci-contre)

Fernand Nanchen, président de la commission extra-parlementaire

« *Nous étions bons, vous êtes mauvais !* » c'est par cette boutade que Fernand Nanchen, président de la commission extra-parlementaire qui a rédigé l'avant-projet de loi sur le tourisme, débute son intervention. La commission avait poussé le bouchon très loin dans le domaine des innovations pour qu'un vrai débat de fond s'installe. L'objectif a été atteint.

Financement

Le président de Lens regrette le retour en arrière sur les taxes de séjour. La taxe touristique cantonale se voulait innovante et simplificatrice. La procédure de consultation l'a balayée, il faut en prendre acte. Mais aujourd'hui parler du nombre de lits pour les résidences secondaires, c'est du passéisme. Les riches chalets aux centaines de m² seront moins taxés que les petits appartements où les lits sont concentrés. On fait fausse route.

Structures

Valais Tourisme a un engagement total, mais il n'a pas forcément la bonne mission. La loi actuelle doit absolument être rénovée. Le rôle des communes est ambigu. Elles n'ont pas réalisé le travail espéré à partir de la loi de 1996. Il a fallu imaginer un système qui les oblige à entrer dans une organisation où elles définissent les conditions-cadres et laissent ensuite les professionnels s'occuper de l'opérationnel.

La notion de région découle de cette volonté. La commission n'a pas voulu découper le territoire. Ces régions doivent émaner des communes elles-mêmes. Le système n'est pas parfait, il y aura des laissés pour compte. Ovronnaz ou Anzère, par exemple, s'intègrent difficilement dans une région. Passer de près de 132 sociétés de développement à 9 régions est un premier pas important.

Yvan Aymon, directeur de Valais Excellence

Le directeur de Valais Excellence est un fervent partisan du projet. La loi de 1996 a vécu, elle ne permet plus de faire face à la nouvelle donne du tourisme mondial. Le tourisme hivernal va

doubler dans les 15 ans à venir et le Valais doit absolument prendre sa part du gâteau. Il en va de la santé de l'économie cantonale dans son ensemble. Aujourd'hui, un nouveau concurrent par semaine apparaît sur le marché. Le développement des pays de l'Est est fulgurant. Notre clientèle fidèle et habituelle n'est plus garantie. Le neuchâtelois qui venait depuis des années passer sa semaine blanche en Valais est très tenté par des offres à bon marché. 299 € la semaine dans une station tchèque peut en convaincre plus d'un. Cette explosion du marché rend le marketing beaucoup plus cher. Pour être visible, il faut des moyens.

Structures

Les structures actuelles ne sont plus adéquates. Nous devons vendre des volumes plus grand. Aucun tour opérateur n'est intéressé par une dizaine de chambres. Il faut rationaliser et professionnaliser les structures. L'exemple des banques Raiffeisen est un modèle intéressant. Le rôle des communes est de rendre leur environnement agréable et fonctionnel. Le marketing et la gestion quotidienne du tourisme n'est pas leur affaire.

Financement

La question du financement est aussi essentielle, car rien n'est possible sans plus de moyens. L'équité du financement est importante. Un équilibre entre la plaine et la montagne doit se trouver. La montagne finance aussi la promotion économique, elle est en droit d'attendre un retour. Le système forfaitaire proposé pour les résidences secondaires est bon, car il supprime les contrôles d'un autre âge : compter les lumières allumées ou les chaussures devant les portes...

Bernard Rey,

membre GRL de la commission du Grand-Conseil

« On a siégé beaucoup trop longtemps. 8 heures pour accepter le rapport final, c'est inadmissible. » Le membre de la commission parlementaire qui a planché sur ce projet a apprécié la méthodologie suivie par la présidente de la commission Marylène Volpi. Par contre la gestion des débats a été préjudiciable à la sérénité. Une série d'audition a permis aux parlementaires de recueillir un maximum d'avis avant de plancher sur le détail de la loi.

Structures

Les structures proposées n'ont pas soulevé beaucoup de problème.

Financement

Tout le contraire du financement qui a été au cœur des débats. La notion d'équité a été centrale et a guidé les réflexions de la commission. Une taxe touristique cantonale serait idéale, mais elle est politiquement impossible à ce stade. La commission n'a pas eu le courage de la proposer. Elle a préféré avancer à petits pas. La simplification de la perception des taxes de séjour est importante. La généralisation des forfaits va y contribuer. Les membres du groupe radical libéral ont soutenu un encaissement cantonal plutôt que régional. Ils ont été battu par 7 voix contre 6. En revenant à une charge de 3.50 par nuitée plutôt que les 8.- proposé par la commission extra-parlementaire, le projet actuel est plus mesuré.

Jean-Marie Fournier,

promoteur immobilier

La loi de 1996 est aujourd'hui désuète, une nouvelle est absolument indispensable. Le promoteur de Veysonnaz est très clair sur la nécessité d'entrer en matière. *« On doit simplifier le système. Ce n'est pas le cas avec ce projet de loi, ni pour les structures, ni pour le financement »*. L'absence de cahiers des charges clairs et surtout les 7 nouvelles taxes proposées sont une garantie de cumuler les oppositions.

Structures

Les structures projetées ne satisfont pas Jean-Marie Fournier, mais ce n'est pas là l'essentiel, il pourrait s'en accommoder. Par contre, le système de financement prévu qui va accumuler les mécontents n'est pas réaliste. Pourtant le Valais a besoin de ces moyens supplémentaires. Le marketing est avant tout une question de moyens. On peut avoir la meilleure stratégie du monde si on n'a pas l'argent pour la réaliser, c'est du vent. Nos concurrents voisins ont bénéficié de larges subventions étatiques pour leurs infrastructures. Sans un appui fort, le tourisme valaisan ne pourra jouer sa carte dans le futur.

Financement

L'augmentation des valeurs cadastrales qui n'ont plus été réajustées depuis 1976 ne soulèverait pas de résistance généralisée. Un impôt sur les transactions immobilières serait également une bonne solution. Il faut prendre l'argent au moment où les gens concernés en ont. Le cumul de ces deux mesures serait une meilleure solution de financement que les 7 taxes proposées.

Patrick Bérod, hôtellerie suisse, député GRL

« *Voulez-vous une loi politiquement possible ou socialement et économiquement souhaitable ?* » Le directeur de la section valaisanne d'hôtellerie suisse pose le débat. A force de compromis on va mettre en péril un des piliers de l'économie valaisanne. Un des critères essentiels du succès consiste à faire partie d'une grande destination. Le choix du touriste d'aujourd'hui se porte prioritairement sur les noms connus. Nous devons exploiter au maximum les produits de pointe que nous avons aujourd'hui tant en été qu'en hiver.

Structures

Les structures proposées sont finalement assez simples et efficaces. Il y a 2 étages. Au niveau des régions, les conseil d'administration découlant des communes doivent nommer des professionnels pour gérer l'opérationnel. A l'étage supérieur une association de régions sera leur organisme faitier créé seulement par la volonté des régions. Valais promotion est autre chose. C'est un mandataire de prestation qui a pour fonction de vendre la marque Valais, pas les produits qui sont en main des régions.

Financement

Pour le financement, l'avant-projet convenait beaucoup mieux aux hôteliers. Les taxes de séjour ont été introduites par les hôteliers il y a 100 ans pour construire des infrastructures inexistantes. Aujourd'hui ces mêmes hôteliers demandent leur suppression. Un impôt cantonal avec trois facteurs de correction serait plus judicieux. Il faut une correction sur la marge bénéficiaire des entreprises, une correction selon le lien avec le tourisme et enfin une correction selon la zone géographique.

Pierrot Métrailler

Lég1 : Yvan Aymon et Jean-Marie Fournier, tout sourire,

Lég 2 : ... sont attentifs au discours passionnés de Fernand Nanchen.